

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 7 octobre 2024 à 19h00, à la salle  
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8137-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**

**2. Administration**

**2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024**

**2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024**

**2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024**

**3. Résolutions**

**3.1 Modification de la résolution 7266-2022 - Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE)**

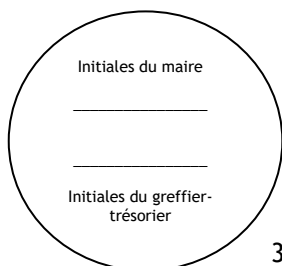
**3.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement et accélération - Attestation de la fin des travaux de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore**

**3.3 Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 209-2024 - Approbation de la programmation de travaux version #9**

**3.4 Fourniture et installation d'un câble de communication pour la remontée mécanique T-1 RBQ #R-296 au Mont Lac-Vert - Paiement final**

**3.5 Autorisation de paiement - Honoraires finaux - Mandat de surveillance des travaux de motorisation de la remontée mécanique T-1**

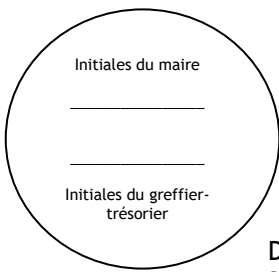
**3.6 Dépôt de l'attestation d'assainissement des eaux usées d'Hébertville**



- 3.7 Fédération des Villages-relais du Québec - Adhésion 2024-2025
- 3.8 Office d'habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est - Révision budgétaire
- 3.9 Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud - Adoption des prévisions budgétaires 2025
- 3.10 Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud - Adoption des prévisions budgétaires 2025
- 3.11 Adoption de la Politique de confidentialité et de sécurité de l'information de la municipalité d'Hébertville
- 3.12 Adoption de la Politique relative aux règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité d'Hébertville
- 3.13 Adoption de la procédure en cas d'incident de confidentialité de la municipalité d'Hébertville
- 3.14 Gazebo au parc Curé-Hébert - Coût supplémentaire pour la fourniture et l'installation d'un mur coupe-vent
- 4. Loisirs et culture**
- 4.1 Programme de soutien financier 2024 pour la tenue d'évènement dans la Municipalité
- 4.2 Dekhockey - Affectation des revenus 2024
- 4.3 Activité de la rentrée de l'Académie des porteurs de musique - Appui financier
- 4.4 Acceptation des soumissions - Projet d'amélioration des parcs et espaces verts
- 5. Rapport des comités**
- 6. Affaires nouvelles**
- 6.1 Mandat du contrôle de la qualité des matériaux pour le développement domiciliaire du 175<sup>e</sup>
- 6.2 Déneigement 2024-2025 - Adjudication du contrat
- 6.3 Déneigement 2024-2025 au souffleur - Adjudication du contrat
- 6.4 Les Filles d'Isabelle - Remerciement M. Mario Larouche
- 6.5 Réaménagement de l'intersection de la rue Martin et de la route 169 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Plaintes citoyennes
- 7. Liste des comptes**
- 7.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 8. Période de questions**
- 9. Levée de l'assemblée**
- 2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

8138-2024

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

**2.3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**8139-2024**

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

**2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Aucun commentaire soulevé.

**3. RÉSOLUTIONS**

**3.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 7266-2022 - POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PIMDE)**

**8140-2024**

Considérant la résolution 7266-2022 pour l'acceptation de la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE);

Considérant qu'il était requis d'encadrer et préciser des éléments, la Politique devra désormais se lire comme suit :

**Article 14. Versement de l'aide financière**

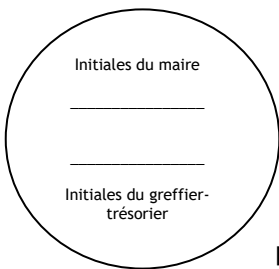
Version précédente :

- Le versement de l'aide financière accordée par la Municipalité au promoteur s'effectuera en deux tranches.
- Le premier versement se fera à la signature de l'entente de contribution par le bénéficiaire. Ce versement équivaldra à 70 % du total de l'aide octroyée.
- Le second versement se fera suivant le dépôt du rapport final du projet remis par le promoteur à la Municipalité. Ce rapport final devra contenir toutes les pièces justificatives requises pour démontrer les sommes engagées pour les acquisitions, les travaux et les affectations décrites au projet.
- Une fois le rapport final accepté, la Municipalité procédera au versement final équivalent à 30 % du total de l'aide octroyée au promoteur.

Devra désormais se lire comme suit :

- Suite à la signature de l'entente de contribution par le bénéficiaire, le versement de l'aide financière accordée par la Municipalité au promoteur s'effectuera en deux (2) étapes distinctes.
- Le premier versement de 50 % de l'aide financière octroyée se fera lors du dépôt du rapport préliminaire correspondant à la réalisation de 50 % du projet déposé par le promoteur et adopté par la Municipalité. Ce rapport préliminaire devra contenir toutes les pièces justificatives requises pour démontrer les sommes engagées pour les acquisitions, les travaux et les affectations décrites au projet.
- Le dernier versement de 50 % du total de l'aide octroyée sera accordé au promoteur lors de la production du rapport final à la Municipalité y incluant toutes les pièces justificatives requises.

NB : Un promoteur pourra, s'il le désire, obtenir l'aide financière octroyée en un seul versement en présentant le rapport final de son projet avec toutes les



pièces justificatives exigées par la Municipalité.

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De modifier la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE) pour ajuster les éléments ci-haut mentionnés.

### **3.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE**

**8141-2024**

Attendu que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 5 juin 2023 au 5 juin 2024;

Attendu que la municipalité d'Hébertville atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil de la municipalité d'Hébertville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

### **3.3 PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 209-2024 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION #9**

**8142-2024**

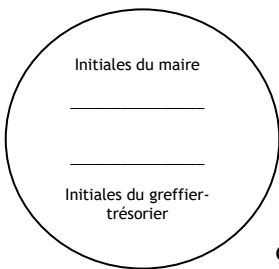
Considérant que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Considérant que la municipalité d'Hébertville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci,



des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

Que la municipalité d'Hébertville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 9 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité d'Hébertville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 9 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **3.4 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CÂBLE DE COMMUNICATION POUR LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1 RBQ #R-296 AU MONT LAC-VERT - PAIEMENT FINAL**

**8143-2024**

Considérant la résolution 7975-2024 mandatant l'entreprise Entretien et Inspections STC inc. pour la fourniture et la livraison sur le site du câble de communication 25 paires bout-en-bout, incluant les boîtiers de communication ainsi que la mobilisation de l'équipe de montage;

Considérant les exigences de la norme CAN/CSA Z98-19;

Considérant qu'en fonction de l'envergure des travaux, le soumissionnaire doit être détenteur de la licence de la sous-catégorie spécialisée 1.10 de la Régie du bâtiment du Québec;

Considérant qu'en raison des travaux livrés, c'est-à-dire, la fourniture et l'installation d'un câble jointé à la tour #1, des pourparlers ont eu lieu avec le fournisseur quant à la fourniture d'une garantie sur le câble incluant son installation;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la garantie de dix (10) ans de l'entreprise Entretien et Inspections STC inc. sur la fourniture et l'installation du câble de communication, tel que décrit dans la lettre de garantie du 11 septembre 2024.

Cette garantie sera transférable à la *Compagnie des montagnes de ski du Québec* et/ou à tout exploitant futur et ce pour la période couverte par ladite garantie.

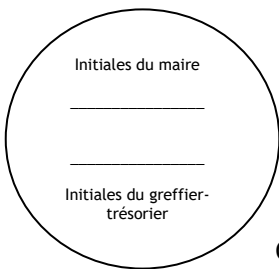
D'accepter la demande de paiement final de la facture #844 présentée par l'entreprise Entretien et Inspections STC inc. pour un montant de 24 788,61 \$ taxes incluses.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement #543-2022.

### **3.5 AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES FINAUX - MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MOTORISATION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1**

**8144-2024**

Considérant la résolution 7716-2023, laquelle prévoit notamment les honoraires de la firme Géniova Consultants en ingénierie pour la réfection de la motorisation de la remontée mécanique T-1 du Mont Lac-Vert;



Considérant l'achèvement des travaux et les interventions et visites effectuées par la firme Géniova le tout menant aux essais finaux de charge qui se sont déroulés du 23 au 27 septembre 2024;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement à la firme Géniova Consultants en ingénierie des honoraires finaux de 22 052,15\$ taxes incluses selon la facture #99.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022.

### **3.6 DÉPÔT DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES D'HÉBERTVILLE**

**8145-2024**

Considérant qu'en fonction de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs exige aux municipalités de produire une attestation d'assainissement pour leur ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées;

Considérant que cette attestation fait suite au préavis du 5 juillet 2024 et qu'elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Considérant que l'attestation détermine les conditions, les restrictions et les interdictions applicables à l'exploitation de l'ouvrage municipal;

Considérant que le respect de cette attestation sera sous la responsabilité de l'hygiène du milieu;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prendre effet de l'attestation d'assainissement municipal et de la transmettre au responsable de l'hygiène du milieu afin d'en assurer son application.

### **3.7 FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC - ADHÉSION 2024-2025**

**8146-2024**

Considérant que la municipalité d'Hébertville est l'un des 53 Villages-Relais reconnus par le Gouvernement du Québec;

Considérant que la municipalité d'Hébertville est membre de Villages-Relais;

Considérant que cette association milite pour faire connaître les Villages-Relais et pour que le Gouvernement finance des campagnes publicitaires à cette fin;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler l'adhésion 2024-2025 à la Fédération des Villages-Relais au montant de 1 480 \$.

### **3.8 OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST - RÉVISION BUDGÉTAIRE**

**8147-2024**

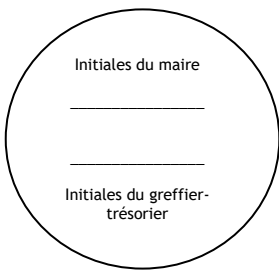
Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie de l'Office d'Habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant les obligations de la Municipalité en matière de logement social;

Considérant que par ses engagements, la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de ses unités de l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant la révision budgétaire de l'Office d'Habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est datée du 14 août 2024;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'accepter le dépôt du budget révisé 2024 de l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est dont 75 437 \$ est attribuable aux unités d'Hébertville et d'assumer sa part de 10 % du déficit de l'organisme attribuable aux unités d'Hébertville soit un montant de 7 544 \$.

### **3.9 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025**

**8148-2024**

Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie intégrante de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud;

Considérant qu'à ce titre, elle doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les prévisions budgétaires 2025 de la Régie Intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud (RISISS) qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 1 213 952 \$, dont une quote-part pour la municipalité d'Hébertville totalisant 221 466 \$.

### **3.10 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025**

**8149-2024**

Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud;

Considérant que les municipalités membres ont établi un budget d'opérations 2025 en fonction d'une quote-part respective à être assumée par chacune d'elle;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud et d'assumer la quote-part de 16 290 \$ tel que prévu au budget 2025 de l'organisme.

### **3.11 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**8150-2024**

Attendu que la municipalité d'Hébertville (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1;

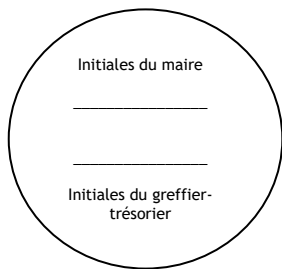
Attendu que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités, dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu que la Municipalité, à titre d'organisme public, doit se doter d'une Politique de confidentialité si elle collecte des Renseignements personnels par un moyen technologique;

Attendu que pour s'acquitter de ses nouvelles obligations prévues à la loi, le Conseil souhaite adopter la présente Politique de confidentialité et de sécurité de l'information, comme prescrit par l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 et le Règlement sur les Politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique, RLRQ, c. A-2.1, r. 4.1;

Attendu qu'une telle Politique doit être publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

Attendu que cette Politique s'applique de manière complémentaire à la Politique relative aux règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels adoptée par la Municipalité;



Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que soit et est adopté la Politique de confidentialité et de sécurité de l'information de la municipalité d'Hébertville, et qu'il soit et est ordonné et statué sa mise en application.

La Politique sera disponible sur le site internet municipal.

### **3.12 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**8151-2024**

Attendu que la municipalité d'Hébertville (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1;

Attendu que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités, dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu qu'en 2023, la Municipalité employait, en moyenne, cinquante (50) salariés ou moins, et qu'en conséquence, elle est exemptée de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, conformément à ce qui est prévu au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, r. 3.2;

Attendu que pour s'acquitter de ses nouvelles obligations prévues à la loi, le Conseil souhaite adopter la présente Politique relative aux règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que soit et est adoptée la Politique relative aux règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité d'Hébertville, et qu'il soit et est ordonné et statué sa mise en application.

La Politique sera disponible sur le site internet municipal.

### **3.13 ADOPTION DE LA PROCÉDURE EN CAS D'INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**8152-2024**

Attendu que la municipalité d'Hébertville (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1;

Attendu que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités, dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu que pour s'acquitter de ses nouvelles obligations prévues à la loi, le Conseil souhaite adopter la présente Procédure en cas d'incident de confidentialité, comme prescrit par les articles 63.8 à 63.11 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1;

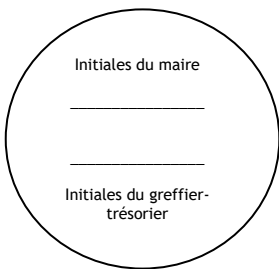
Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que soit et est adoptée la Procédure en cas d'incident de confidentialité de la municipalité d'Hébertville, et qu'il soit et est ordonné et statué sa mise en application.

### **3.14 GAZEBO AU PARC CURÉ-HÉBERT - COÛT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN MUR COUPE-VENT**

**8153-2024**





Considérant que dans la résolution 7948-2024 le Conseil appui le projet d'implantation d'un gazebo au parc Curé-Hébert;

Considérant l'aide financière de 80 % obtenue via le Programme Fonds régions et ruralité (FRR), pour des travaux estimés à 33 170,80 \$;

Considérant la résolution 7966-2024 octroyant un contrat de 21 379,60 \$ taxes incluses à Construction et Plomberie JP Larouche et Fils pour la construction du gazebo;

Considérant les sommes disponibles dans ce projet pour l'ajout d'un mur coupe-vent supplémentaire pour un montant de 3 046,84 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Construction et Plomberie JP Larouche et Fils d'ajouter un mur coupe-vent supplémentaire sur le gazebo au parc Curé-Hébert pour un montant de 3 046,84 \$ taxes incluses.

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté, soit 20 %.

**4. LOISIRS ET CULTURE**

**4.1 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER 2024 POUR LA TENUE D'ÉVÈNEMENT DANS LA MUNICIPALITÉ**

**8154-2024**

Considérant que le 15 novembre 2024 aura lieu la Fête de la Reconnaissance des bénévoles d'Hébertville;

Considérant que l'activité est admissible à une aide financière pouvant atteindre 2 500 \$ dans le Programme de soutien financier - Évènement pour le rayonnement des communautés de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant qu'à la rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2024, la Commission des loisirs a recommandé l'octroi de l'aide financière du Programme de soutien financier - Évènement pour le rayonnement des communautés de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'organisation de la Fête de la Reconnaissance;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière de 2 500 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la tenue d'un évènement pour le rayonnement de la communauté relativement à la Fête de la Reconnaissance qui aura lieu le 15 novembre 2024.

**8155-2024**

**4.2 DEKHOCKEY - AFFECTATION DES REVENUS 2024**

Considérant que pour la saison 2024, la pratique du dekhokey aura généré des revenus de 3 506,22 \$ se détaillant ainsi :

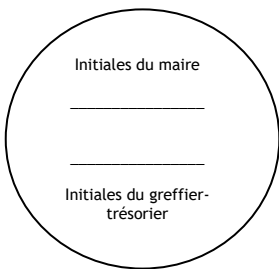
- Ligue sénior 1 486,08 \$ (64 heures d'utilisation)
- Ligue junior 2 020,14 \$ (87 heures d'utilisation et un tournoi)

Considérant que les heures d'utilisation de la surface de dekhockey, sont les suivantes :

	2021	2022	2023	2024
<b>Junior</b>	82 heures	106 heures	98 heures	87 heures
<b>Sénior</b>	89 heures	66 heures	69 heures	64 heures

Considérant qu'à la rencontre de la Commission des loisirs du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Comité a recommandé d'affecter les revenus 2024 pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'affecter les revenus du dekhockey 2024 de 3 506,22 \$, pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux.

**4.3 ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE DE L'ACADÉMIE DES PORTEURS DE MUSIQUE - APPUI FINANCIER**

**8156-2024**

Considérant que lors de la rencontre de la Commission des loisirs du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Comité a recommandé d'accorder une aide financière à l'Académie des porteurs de musique pour 75 % des dépenses reliées à l'organisation d'activité de la rentrée 2024 jusqu'à concurrence de 1 000 \$;

Considérant que l'activité a nécessité des investissements de 1 315 \$;

Considérant que l'activité a eu lieu le 5 septembre 2024, qu'elle visait l'ensemble de la population et qu'elle était gratuite pour tous;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et d'accorder une aide financière, à même le budget des activités sporadique, de 966 \$ à l'Académie des porteurs de musique pour la réalisation d'une activité de la rentrée offerte gratuitement à toute la population.

**4.4 ACCEPTATION DES SOUMISSIONS - PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ESPACES VERTS**

**8157-2024**

Considérant la résolution 8062-2024 autorisant le dépôt d'une aide financière dans le Programme Fonds régions et Ruralité (FRR) pour l'amélioration des parcs et espaces verts avec des investissements aux parcs Larouche, des Générations, Central, du Mont Lac-Vert, à l'Optiparc, au terrain de tennis, à la surface de dekhockey et au parc de planche à roulettes;

Considérant que l'aide financière obtenue de 80 % via le FRR soit 70 011,51 \$ et une participation municipale de 18 298,16 \$, pour des travaux estimés à 88 309,67 \$;

Considérant les soumissions suivantes :

- Voile Ombrage Québec, du 19 septembre 2024, pour l'installation d'un voile d'ombrage de 23 pieds par 23 pieds au parc Central, pour un montant de 19 338,80 \$ taxes incluses;
- G4 Geatan Gilbert Enr., pour l'achat d'une surface de Palet à installer au parc des Générations, pour un montant de 5 211,77 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les soumissions suivantes :

- Voile Ombrage Québec, du 19 septembre 2024, pour l'installation d'un voile d'ombrage de 23 pieds par 23 pieds au le parc Central, pour un montant de 19 338,80 \$ taxes incluses;
- G4 Geatan Gilbert Enr., pour l'achat d'une surface de Palet à installer au parc des Générations, pour un montant de 5 211,77 \$ taxes incluses.

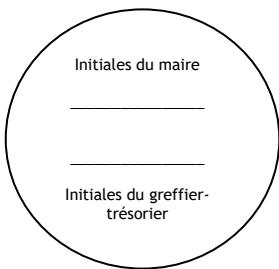
D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.

**5. RAPPORT DES COMITÉS**

**LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON**

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion ordinaire du Conseil;



- Réunion extraordinaire du Conseil;
- Réunion de la Corporation de développement;
- Participation à la soirée dansante au parc Curé-Hébert;
- Assemblée générale annuelle de la Commission des loisirs.

#### **LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT**

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion ordinaire du Conseil;
- Réunion extraordinaire du Conseil;
- Conseil d'administration de l'Office d'habitation secteur Sud;
- Participation à la soirée dansante au parc Curé-Hébert;
- Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
- Assemblée générale annuelle de la Commission des loisirs.

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion ordinaire du Conseil;
- Réunion extraordinaire du Conseil;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud.

#### **LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion ordinaire du Conseil;
- Réunion extraordinaire du Conseil;
- Réunion avec la Corporation Hébert Village historique;
- Conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac Kénogami;
- Réunion du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion ordinaire du Conseil;
- Réunion extraordinaire du Conseil.

#### **LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY**

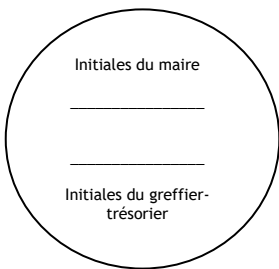
Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion ordinaire du Conseil;
- Réunion extraordinaire du Conseil;
- Réunion de la Corporation de développement.

#### **LE MAIRE M. MARC RICHARD**

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Réunion ordinaire du Conseil;
- Réunion extraordinaire du Conseil;
- Conseil d'administration de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en



sécurité incendie secteur Sud;

- Conseil d'administration du Parc industriel secteur Sud;
- Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
- Entrevue à Radio-Canada concernant le projet domiciliaire du 175<sup>e</sup>;
- Conférence sur les saines habitudes de vie;
- Diverses rencontres au bureau du maire;
- Suivis avec la direction générale.

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

### 6.1 MANDAT DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU 175E

8158-2024

Considérant que les travaux à venir dans le développement domiciliaire du 175<sup>e</sup> nécessiteront des suivis rigoureux quant à la qualité des éléments suivants :

- Approbation des formules de béton et de pavage;
- Approbation des matériaux granulaires;
- Approbation des fonds d'excavation et des transitions;
- Vérification de la compaction des remblais contrôlés, de la structure de chaussée, assise de conduite.

Considérant la soumission déposée par la firme de laboratoire groupe GEOS;

Considérant la recommandation du Service d'ingénierie Magéco de procéder à l'embauche de la firme de laboratoire Groupe GEOS;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher la firme de laboratoire Groupe GEOS pour assurer le contrôle de qualité de remblai, de pavage et de compaction pour le contrat réalisé par l'entreprise Excavation Boulanger pour un total de 24 179,24 \$ taxes incluses.

D'approuver le budget tel que défini dans la présente résolution et d'affecter cette dépense au règlement d'emprunt 576-2024.

### 6.2 DÉNEIGEMENT 2024-2025 - ADJUDICATION DU CONTRAT

8159-2024

Considérant que la Municipalité a invité trois (3) soumissionnaires pour le déneigement et le sablage de certains chemins, ruelles, trottoirs, rues et cours d'immeubles appartenant à la Municipalité et selon la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville (règlement #505-2018 modifié par le règlement #537-2021);

Considérant l'ouverture des soumissions le 2 octobre 2024 à 11h00;

Considérant que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions des trois (3) entrepreneurs invités suivants :

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES	TAXES INCLUSES
Béton D.R.T.	54 038,25 \$
Graviers Donckin Simard et Fils	62 660,22 \$
Truchon Excavation	N/A

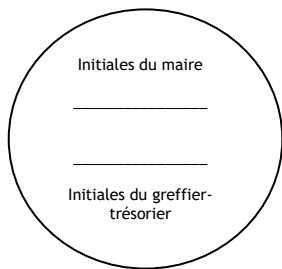
Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adjuger le contrat de déneigement 2024-2025 et le sablage de certains chemins, ruelles, trottoirs, rues et cours d'immeubles appartenant à la Municipalité à l'entreprise Béton D.R.T. située au 121 rang Saint-André, Hébertville, pour la somme de 54 038,25 \$ taxes incluses.

### 6.3 DÉNEIGEMENT 2024-2025 AU SOUFFLEUR - ADJUDICATION DU CONTRAT

8160-2024

Considérant que la Municipalité a invité quatre (4) soumissionnaires pour le déneigement au souffleur de certaines rues et ruelles appartenant à la



Municipalité et selon la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville (règlement #505-2018 modifié par le règlement #537-2021);

Considérant l'ouverture des soumissions le 2 octobre 2024 à 11h00;

Considérant que la Municipalité a reçu une (1) seule soumission des quatre (4) entrepreneurs invités suivants :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	TAXES INCLUSES
Déneigement SM	N/A
Jean-Claude Hudon	N/A
France Hudon	20 695,50 \$
Construction JP Larouche et Fils	N/A

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adjuger le contrat de déneigement 2024-2025 au souffleur de certaines rues et ruelles appartenant à la Municipalité, à l'entreprise Déneigement France Hudon située au 563 rue Labarre, Hébertville, pour la somme de 20 695,50 \$, taxes incluses.

#### 6.4 LES FILLES D'ISABELLE - REMERCIEMENT M. MARIO LAROCHE

Les Filles d'Isabelle remercient M. Mario Larouche, employé de la Municipalité, pour son merveilleux travail accompli en tant que jardinier.

#### 6.5 RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA RUE MARTIN ET DE LA ROUTE 169 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) - PLAINTES CITOYENNES

8161-2024

Considérant que la municipalité d'Hébertville avait adressé une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour améliorer la sécurité de l'intersection de la rue Martin et de la route 169 suite à une pétition émanant de la population puisque de nombreux accidents y étaient constatés;

Considérant les travaux réalisés récemment par le MTMD à cette intersection qui devaient améliorer sensiblement la sécurité de cette zone;

Considérant la demande des porteurs de la pétition de rencontrer le MTMD pour manifester à nouveau leur mécontentement sur la solution mise de l'avant;

Considérant l'ouverture du MTMD de procéder à l'évaluation des travaux et de tenir une rencontre d'informations sur le sujet;

Considérant le nombre important de plaintes signalées aux élus et à la direction générale et transmises au MTMD;

Considérant des événements relatés émotivement par des automobilistes qui auraient pu conduire à nouveau à des accidents majeurs à cette intersection;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De solliciter le MTMD afin de :

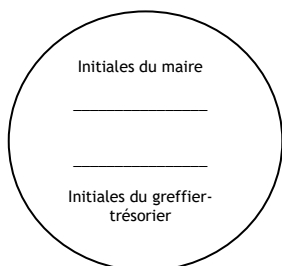
- Tenir rapidement une rencontre d'informations sur les travaux réalisés y incluant les constats d'observation à ce jour.
- Revoir rapidement le projet afin d'améliorer la sécurité de l'intersection de la rue Martin et de la route 169 puisque les interventions récentes ne répondent pas aux objectifs formulés par la Municipalité et la population.

#### 7. LISTE DES COMPTES

##### 7.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

8162-2024

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 695 230,68 \$.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Précisions concernant la réunion entre le Comité de gestion de la Fabrique et la Municipalité concernant l'avenir de l'église;
- Précisions sur le versement final de 30 % de la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE);
- Précisions sur les municipalités partenaires de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud;
- Précisions sur le montant de l'aide financière pour l'activité de la rentrée de l'Académie des porteurs de musique;
- Précisions sur les membres du Comité consultatif d'urbanisme;
- Précisions sur la vacance au poste d'inspecteur municipal;
- Demande d'ajouter une affiche « chemin privé » à l'entrée du chemin des Sables;
- Précisions sur le transfert/bail du Mont Lac-Vert.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

## 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h11.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER